

**Fonds de titres mondiaux de qualité supérieure CI - Série FH
23 juin 2023**

Le présent document contient des renseignements essentiels sur ce qui suit : Fonds de titres mondiaux de qualité supérieure CI (le « fonds »). Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion mondiale d'actifs CI au 1-800-792-9355, à l'adresse servicefrancais@ci.com, ou visitez le www.ci.com/fr/.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

| | | | |
|---|--------------------|--------------------------------|--|
| Code(s) du fonds† : | US 4118 | Gestionnaire du fonds : | Gestion mondiale d'actifs CI |
| Date de création de la série : | 1 novembre 2022 | Gestionnaire de portefeuille : | Gestion mondiale d'actifs CI |
| Valeur totale du fonds au 28 avril 2023 : | 659,82 millions \$ | Distributions : | Mensuelles. Revenu et gains en capital excédentaires (s'il y a lieu), chaque décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires, à moins que vous ne demandiez de les recevoir en espèces. |
| Ratio des frais de gestion (RFG) : | 0,73 % | Placement minimal : | 500 \$ (initial) / 25 \$ (subséquent) |

† Cette série du fonds est évaluée et offerte aux fins de souscription en dollars américains. Tous les montants figurant dans le présent document sont libellés en dollars américains, sauf ceux fournis à la rubrique « Valeur totale du fonds », qui sont présentés en dollars canadiens (la monnaie de base du fonds).

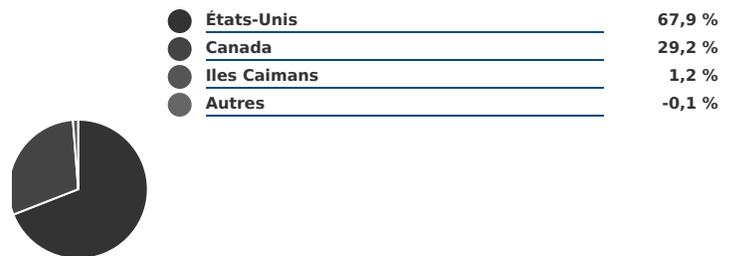
Dans quoi le fonds investit-il?

Le Fonds de titres mondiaux de qualité supérieure CI cherche à procurer un revenu et la possibilité d'une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe de qualité émis par des sociétés ou des gouvernements de toute taille, situés n'importe où dans le monde.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 28 avril 2023. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 28 avril 2023)

| | |
|--|---------------|
| 1. Trésorerie et équivalents de trésorerie | 5,9 % |
| 2. Obligation du Trésor américain, 3,5 %, 31 janvier 2030 | 5,6 % |
| 3. Obligation du Trésor américain, 3,5 %, 15 février 2033 | 5,3 % |
| 4. Obligation du Trésor américain, 4 %, 15 novembre 2042 | 4,0 % |
| 5. Obligation du Trésor américain, 3 %, 15 août 2052 | 3,3 % |
| 6. Obligation du Trésor américain, 4,13 %, 15 novembre 2032 | 3,2 % |
| 7. Obligation du Trésor américain, 4 %, 15 novembre 2052 | 1,7 % |
| 8. General Electric Co., série D, convertible, taux variable, 15 juin 2023 | 1,5 % |
| 9. Obligation du Trésor américain, 0,38 %, 15 juillet 2027 | 1,0 % |
| 10. Obligation du Trésor américain, 4 %, 28 février 2030 | 1,0 % |
| Pourcentage total des dix principaux placements | 32,4 % |
| Nombre total de placements | 225 |

Répartition des placements (au 28 avril 2023)

Quels sont les risques associés à ce fonds?

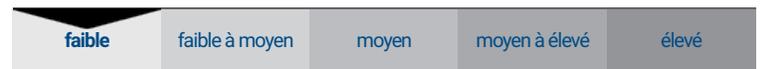
La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement plus élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Gestion mondiale d'actifs CI estime que le niveau de volatilité de ce fonds est **faible**.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Fonds de titres mondiaux de qualité supérieure CI - Série FH

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement des titres de série FH du fonds au cours de la dernière année, après déduction des frais. Les frais diminuent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Cette section vous indique le rendement des titres de série FH du fonds au cours des dernières années civiles. Cependant, cette information n'est pas disponible, car la série existe depuis moins d'une année civile.

Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Cette section indique le meilleur et le pire rendement des titres de la série du fonds sur 3 mois. Cette information n'est pas disponible, car la série FH du fonds est disponible depuis moins d'une année civile.

Rendement moyen

Cette section vous indique la valeur et le taux de rendement annuel composé d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans des titres de la série du fonds. Cette information n'est pas disponible, car la série FH du fonds est disponible depuis moins de douze mois consécutifs.

À qui ce fonds est-il destiné?

Ce fonds pourrait vous convenir si vous :

- pouvez tolérer un risque faible
- voulez une exposition à un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe de qualité émis par des sociétés ou des gouvernements de toute taille, situés n'importe où dans le monde
- investissez à long terme
- recherchez un revenu régulier

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt. Si vous détenez le fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Fonds de titres mondiaux de qualité supérieure CI - Série FH

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des titres de série FH du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Aucuns frais d'acquisition ne sont payables lorsque vous détenez des titres de série FH du fonds.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de la série du fonds.

Au 31 mars 2023, les frais des titres de série FH du fonds s'élevaient à 0,73 % de sa valeur, ce qui correspond à 7,30 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

| | Taux annuel (en % de la valeur du fonds) |
|---|--|
| Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion (y compris la commission de suivi), des frais d'administration et certains frais du fonds de la série. | 0,73 % |
| Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais d'opérations du fonds. | 0,00 % |
| Frais du fonds | 0,73 % |

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée à la société de votre représentant lorsque vous détenez des titres de série FH du fonds.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, conserverez, vendrez ou échangerez des titres du fonds.

| Frais | Ce que vous payez |
|---|---|
| Frais de négociation à court terme | Des frais pouvant atteindre 2,00 % de la valeur des titres que vous faites racheter ou échangez, si nous établissons que vous avez effectué des opérations à court terme inappropriées. Ces frais sont remis au fonds. |
| Frais d'échange | La société de votre représentant peut demander jusqu'à 2,00 % de la valeur des titres que vous échangez contre des titres d'un autre fonds que nous gérons. |
| Frais liés au placement minimal requis | Si vous participez à un des programmes que nous gérons et que la valeur de votre placement est inférieure au placement minimal requis par le programme, nous pourrions vous imputer des frais annuels correspondant au plus à 0,15 % de la valeur liquidative des titres de la série du fonds que vous détenez dans le cadre du programme, et ces frais nous seront payables trimestriellement par le rachat de titres (sans frais). |
| Frais en cas de chèque sans provision | Si un paiement est refusé par votre banque pour quelque raison que ce soit, nous vous réclamerons des frais de 25 \$. |
| Frais de service de la série FH | En règle générale, vous devez participer à un programme de comptes assortis de frais ou à un programme intégré admissible, offert par la société de votre représentant pour acheter des titres de cette série. La société de votre représentant pourrait exiger des frais de service qui seront négociés entre vous et la société de votre représentant, et que vous verserez directement à cette dernière. Dans certains cas, nous pourrions prendre des dispositions avec la société de votre représentant pour percevoir les frais de service au nom de la société de votre représentant. Dans ces cas, les frais de service ne doivent pas dépasser 1,50 % de la valeur liquidative des titres de série FH du fonds que vous détenez dans votre compte. |

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit:

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion mondiale d'actifs CI. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Gestion mondiale d'actifs CI

15, rue York 2^e étage
Toronto (ON) Canada
M5J 0A3

Numéro sans frais : 1-800-792-9355
Courriel : servicefrancais@ci.com
www.ci.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.

Gestion mondiale d'actifs CI est une dénomination commerciale enregistrée de CI Investments Inc.